Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_307-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_307

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_307-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : David DEBET Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Développement de l'Artisanat : signature d'une convention cadre de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur : Corinne BRINGER

En lien avec les politiques régionales, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay fait du développement de ses entreprises un facteur d'enrichissement de sa population, d'attractivité de son territoire industriel et tertiaire et de création d'emplois. Le développement économique est sa 1ère compétence obligatoire.

La CMA est un établissement public au service du développement économique territorial. Elle assure des missions essentielles à la structuration de l'artisanat pour permettre le bon développement de ce secteur sur les territoires. Dans ce sens, la CMA se veut être reconnue comme la Maison de l'Artisanat et de l'entrepreneuriat sur les territoires.

Les partenaires œuvrent de concert depuis plusieurs années de manière informelle.

Elles ont souhaité formaliser cette collaboration au travers d'une convention cadre.
Les Partenaires entendent mettre leurs moyens respectifs au service de trois axes et à la réalisation des missions qu'elles ont convenu de mener ensemble. Cette convention n'exige pas de contrepartie financière, à l'exception de l'action Eco-Défis pour laquelle des crédits ont été affectés.

En effet ces deux structures partagent la volonté et l'ambition d'une part, de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, des entreprises et des emplois sur leur territoire commun, et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal du territoire.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention cadre en annexe,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_307-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_308-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_308

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_308-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique et territoriale

Objet :	Projet de Via Fluvia entre Loire et Rhône : approbation convention modifiée d'Entente intercommunale

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

Une Entente intercommunale a été créée, en 2013, entre 5 EPCI, la Communauté de Communes de l'Emblavez (Haute-Loire), la Communauté de Communes des Sucs (Haute-Loire), la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (Haute-Loire), la Communauté de Communes des Monts du Pilat (Loire), et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay (Ardèche), relative au projet de véloroute voie verte interrégionale sur les départements de Haute-Loire, Loire et Ardèche.

Les Communautés de Communes Vivarhône (Ardèche) et Porte de DrômArdèche (Drôme), ont rejoint l'Entente intercommunale, après vote de la Conférence de l'Entente le 21 octobre 2014, et délibérations concordantes des 5 EPCI.

Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015, les périmètres des EPCI ont été modifiés, ce qui a nécessité une adaptation de la convention. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, Annonay Rhône Agglo et Agglo Le Puy-en-Velay remplacent respectivement la Communauté de Communes Vivarhône et la Communauté de Communes de l'Emblavez.

Après 12 années, le projet Via Fluvia perdure, se développe, et nécessite un toilettage de sa convention, afin d'améliorer son fonctionnement.

Les modifications et compléments proposés sont les suivants :

ANCIENNE FORMULATION	NOUVELLE FORMULATION
ENTETE	ENTETE MISE À JOUR LOGOS : - Communauté de Communes Haut Pays du Velay communauté - Communauté de Communes des Sucs - Communauté de Communes Porte de Drômardèche
ENTRE	ENTRE
CHANGEMENT PRÉSIDENCE : - Michel Joubert - Olivier Cigolotti - Bernard Gallot - Pierre Jouvet	CHANGEMENT PRÉSIDENCE : - Michel Chapuis - Bernard Souvignet - Daniel Favier - Florent Brunet
PREAMBULE Historique Entente période 2013 – 2017	PREAMBULE AJOUT période 2017 – 2025 : « Par ailleurs, en 2023, la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a changé de dénomination pour devenir Haut Pays du Velay communauté. » « À travers ces enjeux, l'Entente se formalise par le recrutement d'une animation et de plans d'actions pluriannuels. » AJOUT : « Cette Convention annule et remplace

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_308-DE

	la précédente, signée le 05 juillet 2017. »
ARTICLE 2 : OBJET	ARTICLE 2 : OBJET Ajout : « Fédérer les prestataires situés le long de l'itinéraire. »
ARTICLE 5.1 : Conférence de l'Entente « La Conférence de l'Entente se réunit au moins une fois par semestre et autant que besoin sur convocation de son Président. La Conférence ne peut valablement délibérer que si le quorum de 50% des membres est atteint, avec au minimum un représentant par EPCI membre. »	ARTICLE 5.1 : Conférence de l'Entente « La Conférence de l'Entente se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin sur convocation de son Président. La Conférence ne peut valablement délibérer qu'avec au minimum un représentant par EPCI membre. » AJOUT : « En cas de re-convocation, la Conférence peut, si nécessaire, se tenir sous forme de visioconférence. »
ARTICLE 5.2 : Le Président « Lors de sa première réunion annuelle, la Conférence élit en son sein un Président. Il sera procédé à son renouvellement chaque année. »	ARTICLE 5.2 : Le Président « La Conférence élit en son sein un Président. Il sera procédé à son renouvellement tous les deux ans. La présidence est exercée à tour de rôle par les EPCI membres. » AJOUT : « La durée de la mandature peut, en cas d'impérieuse nécessité, être modifiée de la Conférence à l'unanimité des membres présents. »
ARTICLE 7 : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS - FINANCEMENT « L'Entente ne dispose pas de moyens matériels et humains spécifiques. Il est recouru aux moyens humains et matériels des EPCI membres pour assurer son bon fonctionnement. À ce titre, aucune refacturation ne pourra être effectuée entre membres de l'Entente. »	ARTICLE 7 : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS - FINANCEMENT « L'Entente ne dispose pas de moyens matériels et humains spécifiques. Il est recouru aux moyens humains et matériels des EPCI membres pour assurer son bon fonctionnement, dans le cadre de conventions intercommunautaires. L'Entente peut engager des dépenses mutualisées et solliciter des financements extérieurs, portés par l'un des EPCI membres. Elles sont encadrées par des conventions ad hoc, établies afin d'en préciser les modalités de gestion, de versement et de suivi. »

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention modifiée avec les apports décrits ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention d'Entente intercommunale relative au projet de Via Fluvia, véloroute entre Loire et Rhône (Haute Loire / Loire / Ardèche).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_308-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_309-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_309

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_309-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

Objet :	Aménagement du Rocher du Lion et du GR65 : procès verbal de mise à disposition des parcelles E n°113, n°114, n°115, n°126 et n°139, entre la commune de Monistrol d'Allier et la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

Le Rocher du Lion et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, situé à Monistrol d'Allier, sont des équipements touristiques d'intérêt communautaire. Aussi l'Agglomération souhaite intervenir pour aménager ce site touristique d'intérêt communautaire, dans une perspective d'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité, suite aux différentes dégradations que le site a pu connaître.

Pour ce faire, il est demandé à la commune de Monistrol d'Allier, une mise à disposition des parcelles suivantes, dont la commune est propriétaire, au bénéfice de l'Agglomération :

Section	Numéro	Adresse/ Localisation	Surface (m²)	Affectation actuelle
E	114	Monistrol d'Allier	6 640 m²	Communale
E	115	Monistrol d'Allier	3 600 m²	Communale
E	113	Monistrol d'Allier	36 030 m²	Communale
E	126	Monistrol d'Allier	510 m²	Communale
E	139	Monistrol d'Allier	4 110 m2	Communale

Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès verbal de mise à disposition de parcelles, signé par les deux parties.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la mise à disposition des parcelles E n°113, n°114, n°115, n°126 et n°139, par la commune de Monistrol d'Allier au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour que celle-ci puisse réaliser des aménagements touristiques,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès verbal de mise à disposition pour les parcelles précédemment citées.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_309-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_310-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_310

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_310-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

Objet :	Aménagement du Chemin de Saint Jacques de Compostelle : procès verbal de mise à disposition de la parcelle A n°1541, entre la commune de Lavoûte-sur-Loire et la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle traverse la commune de Lavoûte-sur-Loire. Il s'agit d'un projet touristique d'intérêt communautaire.

Dans une perspective d'entretien, d'aménagement, d'amélioration de l'accueil vis à vis des publics et d'accessibilité, la Communauté d'agglomération souhaite intervenir sur les zones déterminées comme prioritaires et propices à l'aménagement du site.

Pour aménager les parcelles, la Communauté d'agglomération a besoin de l'accord du propriétaire, la commune de Lavoûte-sur-Loire. C'est pourquoi, il est demandé à cette dernière une mise à disposition des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Adresse/ Localisation	Surface (m²)	Affectation actuelle
A	1541	Lavoûte-sur-Loire	Environ 1 500 m²	Communale

Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès verbal de mise à disposition de parcelles, signé par les deux parties.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE le principe de mise à disposition de la parcelle A n°1541, par la commune de Lavoûte-sur-Loire à la Communauté d'agglomération, pour que celle-ci puisse intervenir sur l'aménagement du chemin de Saint-Jacques de Compostelle,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès verbal de mise à disposition pour la parcelle précédemment citée.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_310-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_311-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_311

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_311-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

Objet :	Restauration de la Chibotte d'Odile : convention de mise en place d'une collecte de dons entre la Fondation du Patrimoine et la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est gestionnaire de plusieurs sites touristiques, parmi eux le site des sentiers des Chibottes, situé à moins de 5 kilomètres du centre ville du Puy. En tant que gestionnaire, il y a pour l'Agglomération, un enjeu d'entretien et d'intervention sur les sites, afin d'assurer la sécurité des usagers. Le site des Chibottes est traversé par plus de 10 000 visiteurs chaque année. Des travaux sont à entreprendre sur la Chibotte d'Odile, car une pierre fissurée à sa base, pose un problème de sécurité pour ces visiteurs.

Afin de bénéficier d'une aide financière pour la rénovation de cette Chibotte, la Communauté d'agglomération demande l'intervention de la Fondation du Patrimoine, par le biais du programme de restauration du Patrimoine Naturel et Biodiversité (PNB), instauré par cette dernière. Suite à un dépôt de candidature, le projet de la rénovation de la Chibotte d'Odile, s'inscrit comme un projet éligible à ce dispositif, qui prend forme de financement par collecte de dons.

Le coût de la rénovation de la Chibotte d'Odile est de 3 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE Le projet de rénovation de la Chibotte d'Odile à l'aide d'une collecte de dons, dont le plafond du montant récolté sera égal au coût de la rénovation soit 3 800 €,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine, jointe en annexe.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

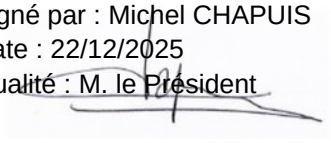

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_312-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_312

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_312-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Dounia OUARDI Développement touristique et territoriale
Affaire suivie par : Wilfried MASSON

Objet :	Projet accord de coopération LEADER - Action 5 Communication autour du GR 430 « Chemin de St François Régis » et Convention financière avec les EPCI partenaires Haute-Loire et Ardèche

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

En 2021, à l'occasion de la réédition du topo guide de GR 430 « Chemin de Saint-François Régis » la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal s'est proposée pour être le maître d'ouvrage d'une action collective de promotion de cet itinéraire de Grande Randonnée.

À cheval sur deux Départements, cette action a permis de mobiliser des fonds LEADER de deux GAL : HAUTE-LOIRE et ARDÈCHE.

En 2026, il convient de poursuivre et d'accompagner cette dynamique avec un plan de communication global, dont l'objectif est d'accroître la notoriété de ce GR, notamment via la presse et les réseaux sociaux. La Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay s'est proposée pour être le chef de file de cette nouvelle action collective regroupant 6 EPCI et 1 EPIC de Haute-Loire et d'Ardèche, avec le même périmètre, les mêmes partenaires et les mêmes conditions financières.

Le plan d'actions collectif est financé comme le précédent, via un accord de coopération dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération intitulée « Fédérer les itinérances touristiques locales », intervention 77.05 – LEADER 2021-2027. La participation de chaque territoire est établie en fonction du nombre de kilomètres de chemin et en fonction des fonds LEADER mobilisés.

Le plan de financement de cette action est le suivant. Les dépenses s'inscrivant en fonctionnement, la TVA a été répercutée pour l'ensemble des territoires.

Dépenses TTC		**Recettes**	
Outils signalétique salons	5 000 €	LEADER GAL Haute-Loire	14 300 €
		LEADER Ardèche	5 700 €
Travail avec une agence de Relations Presse (avec gestion des RS de la page Facebook)	15 000 €	CC Mézenc Loire Meygal, 63 km	1 551,70 €
		CC Pays de Montfaucon, 36 km	886,70 €
Reportage photographe sur le GR	5 000 €	CC du Haut Lignon, 16 km	394,10 €
		CC des Sucs, 6 km	147,80 €
		EPIC Val d'Eyrieux tourisme, 34 km	837,40 €
		CC Val d'Ay, 24 km	591,10 €
		Autofinancement CA Le Puy-en-Velay, 24 km	591,20 €
TOTAL	**25 000 €**	**TOTAL**	**25 000 €**

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention portant sur la réalisation d'une action promotionnelle de valorisation touristique du GR 430 « chemin de saint françois régis », ainsi que l'accord de coopération de l'opération intitulée « fédérer les itinérances

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_312-DE

touristiques locales » intervention 77.05 – leader 2021-2027, et d'engager la structure à respecter les obligations et responsabilités inscrites à l'article 5 du présent accord de coopération,

- APPROUVE le plan de financement ci- dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le 6 autres EPCI « chemin de saint françois régis », ainsi que l'accord de coopération Leader « fédérer les itinérances touristiques locales », et d'entamer toute démarche nécessaire à la réalisation de l'opération présentée.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_313-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_313

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_313-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

Objet :	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Haute-Loire : demande de financement - création d'un topoguide GR470

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire (CDRP 43) a pour projet la création d'un topoguide pour le GR 470 Sources et Gorges de l'Allier. Ce GR traverse le territoire de la Communauté d'agglomération au niveau de la commune de Monistrol d'Allier. La randonnée est une activité de pleine nature de plus en plus pratiquée et s'inscrit comme une des activités de pleine nature incontournable de notre territoire.

Afin de réaliser ce projet, Le CDRP 43 sollicite la Communauté d'agglomération, pour un accompagnement financier à hauteur de 1 156 €. L'aide sollicitée est calculée au prorata des kilomètres dudit GR traversant le territoire, soit 20,41 km pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la convention et le versement de 1 156 € au profit du CDRP 43, pour la création d'un topoguide GR 470,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CDRP 43 pour le GR 470,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_314-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_314

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_314-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique et territoriale

Objet :	Parc naturel régional Livradois-Forez : approbation du projet de Charte 2026-2041

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

PREAMBULE

Après l'enquête publique qui a donné lieu à un avis favorable, la procédure de renouvellement du classement et de révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez conduite sur un périmètre d'étude comprenant 191 communes réparties sur 14 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et 4 Départements, atteint bientôt son terme.
Avant son adoption par décret, le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez doit désormais faire l'objet d'une approbation explicite par **délibération des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des Départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier, puis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**
Pour la complète information des conseillers municipaux, communautaires, départementaux, une synthèse du projet de Charte 2026-2041, un document répondant à quelques questions fréquemment posées sur le Parc naturel régional et sa Charte ainsi que l'ensemble du dossier constitutif du projet de Charte 2026-2041 du Parc (notamment le rapport de Charte, le Plan du Parc et les pièces annexes), sont disponibles et consultables en ligne à l'adresse suivante :
https://2041.Parc-livradois-forez.org/
Il est rappelé que :

- l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte du Parc (dont les statuts sont annexés au rapport de Charte) ;
- les communes classées « Parc naturel régional » (et par ailleurs communes rurales au sens de l'INSEE) bénéficient de la part de l'État de la dotation budgétaire de fonctionnement dénommée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales » (article L. 2335-17 et articles R. 2335-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Au regard des enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et des paysages du territoire concerné, au regard des actions de développement et de valorisation portées par le Parc naturel régional et au regard des avis favorables émis sur le projet, il est proposé **d'approuver, sans réserve, le projet de Charte 2026-2041** du Parc naturel régional Livradois-Forez.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-4 et R. 333-1 à R. 333-16 relatifs aux Parcs naturels régionaux ;
VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 1985 portant agrément de la Charte constitutive du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez ;
VU le Décret n° 98-533 du 24 juin 1998 portant classement du Parc naturel régional Livradois-Forez ;
VU le Décret n° 2011-874 du 25 juillet 2011 portant classement du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez ;
VU le Décret n° 2018-1071 du 3 décembre 2018 portant prolongation du classement du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez jusqu'au 26 juillet 2026 ;
VU le Décret n° 2019-445 du 14 mai 2019 modifiant le décret n° 2011-874 du 25 juillet 2011 portant classement du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 mai 2021 actant la modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;
VU la délibération n° 21-0072 du 26 mai 2021 par laquelle le comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion Parc naturel régional Livradois-Forez a sollicité la

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_314-DE

mise en révision de la Charte en vue du renouvellement du classement du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la délibération n° AP-2021-10 / 09-8-5903 du 14 octobre 2021 par laquelle le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a approuvé l'extension du périmètre d'étude et les dispositions relatives à la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, et a désigné le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure chargée d'élaborer la nouvelle Charte du Parc ;

VU l'avis favorable émis le 20 juin 2022 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'opportunité d'engager la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la note d'enjeux de l'État datée d'août 2023, transmise par courrier du 15 septembre 2023 de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délibération n° CP-2024-05 / 09-83993 du 17 mai 2024 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes relative au projet de Charte révisée du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU l'avis favorable émis le 4 juillet 2024 par le Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;

VU l'avis favorable émis le 9 juillet 2024, par la commission « espaces protégés » du Conseil national de la protection de la nature ;

VU l'avis favorable émis le 28 octobre 2024 par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'avis n° Ae 2024-114 émis le 30 janvier 2025 par l'Autorité environnementale ;

VU l'arrêté n° 2025/02/00056 par lequel le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a organisé l'enquête publique portant sur le projet de révision de la Charte du Parc naturel régional, du 10 mars 2025 au 9 avril 2025 inclus ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable émis par la commission d'enquête publique le 6 mai 2025 ;

VU la délibération n° 25-0341 du 3 juin 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion Parc naturel régional Livradois-Forez a adopté le projet de statuts modifiés du syndicat mixte et a approuvé l'entrée en vigueur différée dans le temps de cette modification ;

VU la délibération n° 25-0346 du 3 juin 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion Parc naturel régional Livradois-Forez a approuvé la version modifiée du projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU l'avis favorable émis le 10 octobre 2025 par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche ;

VU les statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la version du projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez transmise par courrier cosigné du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

CONSIDÉRANT que le territoire inclus dans le périmètre d'étude du projet de Charte 2026-2041 en vue du renouvellement du classement Parc naturel régional Livradois-Forez, présente des paysages, des patrimoines naturels et culturels de grande qualité, à préserver ; que le classement de ce territoire en Parc naturel régional ainsi que la mise en œuvre, sur ce territoire, de la Charte 2026-2041 contribueront à la préservation, à la mise en valeur et à la connaissance de ces paysages et de ces patrimoines ;

CONSIDÉRANT que le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez a fait l'objet d'avis favorables de la part de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de protection de la nature, de la Préfète de région, de l'autorité environnementale et, après enquête publique, de la commission d'enquête, et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à présent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, d'approuver sans réserve le projet de Charte 2026-2041 et ses annexes (dont les statuts modifiés du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez) ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette procédure d'approbation par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Région

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_314-DE

Auvergne-Rhône-Alpes approuvera le projet de Charte, sous réserve que les communes ayant approuvé la Charte représentent une majorité qualifiée des communes comprises dans le périmètre d'étude ; qu'elle approuvera le périmètre de renouvellement de classement, constitué du territoire des communes comprises dans le périmètre d'étude ayant approuvé la Charte, et proposera, le cas échéant, un périmètre de classement potentiel, constitué du territoire de communes comprises dans le périmètre d'étude n'ayant pas approuvé la Charte, en veillant à assurer la cohérence du périmètre global en résultant ;
CONSIDÉRANT que la Charte sera enfin adoptée par décret portant classement ou renouvellement du classement en Parc naturel régional, pour une durée de quinze ans, du territoire des communes comprises dans le périmètre de classement ou de renouvellement de classement approuvé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; ce décret approuvera également, le cas échéant, le périmètre de classement potentiel proposé par la Région.

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE sans réserve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa version transmise par courrier co-signé du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez,

- PREND ACTE que l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte » mentionné dans ses statuts,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre tous actes nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_315-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_315

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_315-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Dounia OUARDI Développement touristique et territoriale

Objet :	Commune de Chaspuzac : attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête du jeu 2026

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Chaque année, la fête du jeu est organisée par une commune de la Communauté d'agglomération avec le soutien logistique du service Lud'Agglo.

Pour 2026, la commune de Chaspuzac accueillera l'événement le 30 Mai 2026.
Durant cette journée, environ 3 500 personnes, toutes générations confondues, sont accueillies afin d'expérimenter gratuitement divers jeux et activités ludiques.

Le budget estimatif global de la manifestation est de 8 000 €.

Le budget porté par la commune organisatrice, Chaspuzac, s'élève à 2 000 €.

L'Agglomération du Puy-en-Velay intervient à hauteur de 3 500 €, afin de soutenir la commune quant à l'organisation de cette manifestation.
Cette aide permet de faire face à l'augmentation des coûts des prestations extérieures, indispensables au bon déroulement de la journée.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole sont sollicitées, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale à la hauteur respectivement de 2 000 € et 500 €. Il conviendra donc de reverser ces deux subventions à la commune organisatrice.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE une subvention de 3 500 € à la commune de Chaspuzac pour l'organisation de la fête du jeu 2026,

- AUTORISE le Président de l'Agglomération à réaliser toutes les démarches de demandes de subvention auprès de la CAF et la MSA et à signer les documents afférents,

- REVERSE les contributions obtenues auprès de la CAF et de la MSA au titre de la fête du jeu 2026 à la commune de Chaspuzac.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_315-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_316-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_316

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_316-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Christine PRUNET Actions et équipements culturels

Objet :	Exploitation du café/snacking de l'Hôtel-Dieu : fixation du tarif de la redevance d'occupation

Rapporteur : Marc GIRAUD

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire et gestionnaire de l'Hôtel-Dieu, situé au Puy-en-Velay, au pied de la Cathédrale et dans le quartier du Rocher Corneille / Statue Notre Dame de France (flux 130 000 visiteurs par an). Centre d'art numérique faisant partie des sites touristiques emblématiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Hôtel-Dieu propose un parcours de scénographies immersives intitulé «Compostella Immersive Expérience», utilisant les toutes dernières technologies de projection et de sons design. L'établissement dispose également d'un espace Art et Patrimoine regroupant des expositions, d'une pharmacie hospitalière classée, et d'un auditorium de 154 places.

Afin de compléter l'offre de service à destination des visiteurs, l'établissement possède un espace café/petite restauration avec terrasse située dans la Cour de Plaisance de l'Hôtel-Dieu. La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a décidé de confier l'exploitation et la gestion de l'espace café/petite restauration de l'Hôtel-Dieu à un professionnel au moyen d'une convention annuelle d'occupation du domaine public sans droits réels.

L'espace café/petite restauration de l'Hôtel-Dieu est organisé sur deux niveaux.

=> Une mise à disposition à usage exclusif est consentie sur les espaces suivants :
• Niveau 1, rez-de-jardin : capacité 30 personnes à l'intérieur comprenant un espace bar/restauration, un office avec monte-plats, des réserves, des sanitaires et un local à poubelles extérieur.
=> Une mise à disposition à usage partagé avec la Communauté d'agglomération car le lieu peut être privatisé :
• Niveau 1, rez-de-jardin : Cour de Plaisance,
• Niveau 2 : cuisine équipée, salle de réception et réserves.

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2122-1-1 à L.2122-1-4, une procédure de sélection des candidats potentiels doit être engagée au cours du premier trimestre 2026.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation et d'établir une convention d'occupation du domaine public selon les modalités suivantes :

- redevance fixe d'occupation : 500 € HT par mois payable mensuellement à terme échu pour 10 mois d'exploitation annuelle.

- refacturation des fluides (eau et électricité) une fois par an selon les termes de la convention et selon les index des sous-compteurs dédiés.

Cette redevance tient compte des avantages de toute nature accordés au titulaire de l'autorisation. Pour les mois incomplets, la redevance sera calculée au prorata du nombre de jours d'occupation.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_316-DE

Le Conseil Communautaire :

- FIXE le montant mensuel de la redevance d'occupation à 500 € HT pour 10 mois d'exploitation annuelle et la refacturation des fluides (eau et électricité) en sus, dans le cadre d'une convention temporaire pour le café/snacking de l'Hôtel-Dieu ,

- VALIDE les termes et modalités de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du café/snacking de l'Hôtel-Dieu,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer au terme de la procédure de sélection des candidats potentiels, la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_317-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_317

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_317-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Christine PRUNET Actions et équipements culturels

Objet :	Théâtre : nouvelle tarification de l'espace Bar

Rapporteur : Marc GIRAUD

Depuis 2006, le Théâtre dispose d'un espace Bar qui accueille le public avant et après les représentations. Ce lieu de convivialité contribue à l'ambiance et à l'attractivité du Théâtre, en favorisant les échanges entre spectateurs, artistes et équipes.

Depuis le 23 décembre 2023, le Théâtre est doté d'une licence IV et d'un permis d'exploitation, lui permettant d'élargir son offre de boissons et d'envisager une activité plus régulière.
Avec la mise en place d'un lieu partagé dans le hall du Théâtre regroupant les guichets et services touristiques de l'Office de tourisme et de billetterie des spectacles et du Théâtre, il apparaît pertinent de redynamiser la grille tarifaire du Bar afin de l'adapter à une ouverture en journée, en cohérence avec les nouveaux horaires du site, et aux soirées de représentations, moments privilégiés de convivialité.

L'objectif est de faire du Bar un véritable lieu de vie, de rencontre et de partage, ouvert à tous les usagers du Théâtre et des services associés, participant pleinement à la dynamique culturelle et sociale du lieu.

- Précédente grille tarifaire et de produits du Bar :
  Eau gazeuse (petite bouteille) 2,00 €
  Bouteille d'eau plate, café, thé 1,50 €
  Bière 25cl, verre de vin, jus de fruit, coca-cola, sodas 2,00 €
  Coupe de champagne 5,50 €
  Bouteille de vin 15,00 €
  Bouteille de champagne 30,00 €
- Nouvelle proposition de carte et de tarifs :

PRODUIT	Prix de vente HT	TVA*	Prix de vente TTC
Bouteille d'eau plate	1,42 €	5,5 %	1,50 €
Café, Thé, Infusion	1,36 €	10 %	1,50 €
Sirop	1,82 €	10 %	2,00 €
Jus de fruits 25cl	2,27 €	10 %	2,50 €
Sodas : Coca cola, Coca cola Zéro, Sprite, Lipton Ice tea, Orangina, Schweppes.	2,27 €	10 %	2,50 €
Eau gazeuse Vals 33cl	2,73 €	10 %	3,00 €
Limonade ou diabolo 33cl	2,73 €	10 %	3,00 €
Bière pression 25 cl	2,50 €	20 %	3,00 €
Bière IPA bouteille 33 cl	3,50 €	20 %	4,20 €
Bière blanche bouteille 33 cl	3,75 €	20 %	4,50 €
Verre de vin	2,50 €	20 %	3,00 €
Liqueur 5cl (Verveine, Framboise, Citron, Menthe)	5,00 €	20 %	6,00 €
Coupe de champagne	6,25 €	20 %	7,50 €
Bouteille de vin	17,50 €	20 %	21,00 €
Bouteille de champagne	35,00 €	20 %	42,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_317-DE

*selon le taux de TVA en vigueur

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE que les tarifs suivants remplacent ceux précédemment en vigueur pour le Bar du Théâtre dans la délibération du 13 avril 2023.

- DÉCIDE que les recettes seront imputées au chapitre : 70 – Article : 7078 – Sous-fonction : 3117 (redevance à caractère culturel).

- APPROUVE Les tarifs de l'espace Bar du Théâtre, selon la grille suivante :

PRODUIT	Prix de vente HT	TVA*	Prix de vente TTC
Bouteille d'eau plate	1,42 €	5,5 %	1,50 €
Café, Thé, Infusion	1,36 €	10 %	1,50 €
Sirop	1,82 €	10 %	2,00 €
Jus de fruits 25cl	2,27 €	10 %	2,50 €
Sodas : Coca cola, Coca cola Zéro, Sprite, Lipton Ice tea, Orangina, Schweppes.	2,27 €	10 %	2,50 €
Eau gazeuse Vals 33cl	2,73 €	10 %	3,00 €
Limonade ou diabolo 33cl	2,73 €	10 %	3,00 €
Bière pression 25 cl	2,50 €	20 %	3,00 €
Bière IPA bouteille 33 cl	3,50 €	20 %	4,20 €
Bière blanche bouteille 33 cl	3,75 €	20 %	4,50 €
Verre de vin	2,50 €	20 %	3,00 €
Liqueur 5cl (Verveine, Framboise, Citron, Menthe)	5,00 €	20 %	6,00 €
Coupe de champagne	6,25 €	20 %	7,50 €
Bouteille de vin	17,50 €	20 %	21,00 €
Bouteille de champagne	35,00 €	20 %	42,00 €

* selon le taux de TVA en vigueur

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_317-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_318-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_318

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_318-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Christine PRUNET Actions et équipements culturels

Objet :	Fixation des tarifs des produits de boutique liés au parcours de visite Hôtel-Dieu : Compostella Immersive Expérience

Rapporteur : Marc GIRAUD

Le site de l'Hôtel-Dieu représente un patrimoine exceptionnel et emblématique du territoire de la Communauté d'agglomération, qui bénéficie d'un classement à l'UNESCO pour l'ensemble Cathédrale et l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

L'Hôtel-Dieu est doté d'un parcours de visite qui emmène le public dans une immersion entre art numérique et patrimoine au fil des différents espaces. Entre les niveaux 4, 2 et 1, le public peut découvrir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), l'héritage patrimonial exceptionnel du bâtiment avec notamment la Pharmacie, la Salle des Cuves ou encore la Chapelle, ainsi que trois scénographies immersives en lumières faisant référence à l'art numérique et à l'histoire. Ce parcours de visite au carrefour des arts numériques et du patrimoine donne une destination unique au bâtiment en révélant son caractère exceptionnel en lien avec son classement, qui en font un véritable atout touristique au cœur du Puy-en-Velay.

Afin d'enrichir l'offre proposée aux visiteurs du parcours immersif, il est envisagé la mise en place d'une gamme de produits de boutique destinée à :

- valoriser l'identité du territoire et son patrimoine ;
- renforcer la notoriété de l'Hôtel-Dieu et du parcours immersif Compostella ;
- proposer aux visiteurs des souvenirs de qualité, supports de communication et de promotion ;
- générer des recettes complémentaires contribuant au fonctionnement de l'équipement.

La mise en vente de ces produits nécessite la fixation de tarifs selon la collection suivante :

PRODUITS	PRIX DE VENTE HT	TVA*	PRIX DE VENTE TTC
Mug	7,50 €	20 %	9,00 €
Tote bag	5,00 €	20 %	6,00 €
Gourde	13,75 €	20 %	16,50 €
Livre	46,45 €	5,5 %	49,00 €
Marque-page	1,00 €	20 %	1,20 €
Stylo	2,00 €	20 %	2,40 €
Affiche	8,25 €	20 %	9,90 €
Carnets note	12,50 €	20 %	15,00 €
Magnet	2,50 €	20 %	3,00 €
Carte postale	0,50 €	20 %	0,60 €
Puzzle	11,25 €	20 %	13,50 €
Bonbons plantes	3,25 €	20 %	3,90 €
Infusions plantes	4,93 €	5,5 %	5,20 €

*selon le taux de TVA en vigueur

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_318-DE

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les tarifs des produits de boutique liés au parcours de visite Hôtel-Dieu Compostella Immersive Expérience, selon la grille suivante :

PRODUITS	PRIX DE VENTE HT	TVA*	PRIX DE VENTE TTC
Mug	7,50 €	20 %	9,00 €
Tote bag	5,00 €	20 %	6,00 €
Gourde	13,75 €	20 %	16,50 €
Livre	46,45 €	5,5 %	49,00 €
Marque-page	1,00 €	20 %	1,20 €
Stylo	2,00 €	20 %	2,40 €
Affiche	8,25 €	20 %	9,90 €
Carnets note	12,50 €	20 %	15,00 €
Magnet	2,50 €	20 %	3,00 €
Carte postale	0,50 €	20 %	0,60 €
Puzzle	11,25 €	20 %	13,50 €
Bonbons plantes	3,25 €	20 %	3,90 €
Infusions plantes	4,93 €	5,5 %	5,20 €

*selon le taux de TVA en vigueur

- DÉCIDE que les recettes seront imputées au chapitre : 70 – Article : 7062 – Sous fonction : 3118 (redevance à caractère culturel).

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_319-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_319

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_319-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marielle LAVASTRE Ateliers des Arts - CRD

Objet :	Fonctionnement de l'Atelier Conservatoire de la Dentelle du Puy-en-Velay : renouvellement de la convention tripartite

Rapporteur : Marc GIRAUD

Pour le fonctionnement de l'Atelier Conservatoire de la Dentelle, une convention a été conclue et renouvelée régulièrement depuis 2005 entre le Département de la Haute-Loire, le Mobilier National Manufacture de Sèvres et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté d'agglomération met à disposition de l'Atelier National de la Dentelle des locaux situés au 5 bis, rue Francheterre dans l'enceinte des Ateliers des arts pour une surface de 454 m².

La convention actuelle prenant fin le 31 décembre 2025, il vous est proposé de la renouveler pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Dans le cadre de ce partenariat, le Département verse à la Communauté d'agglomération une somme forfaitaire de 15 000 € par an pour participer aux charges de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, maintenance bâtiment, téléphone).

Le Département a souhaité revoir chaque année le montant de cette somme dans le cadre d'une clause de revoyure et de réexamen, le Mobilier National de la Dentelle prenant bien évidemment à sa charge la gestion de ses activités.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention tripartite annexée entre l'Atelier Conservatoire National de la dentelle, le Département de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_319-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_320-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_320

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_320-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marielle LAVASTRE Ateliers des Arts - CRD

Objet :	Les Ateliers des arts Conservatoire à rayonnement départemental : approbation des tarifs pour la rentrée 2026

Rapporteur : Marc GIRAUD

Chaque année, par délibération, le Conseil Communautaire fixe les tarifs des Ateliers des arts pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour rappel, il existe deux grilles tarifaires : une pour le site du Puy-en-Velay et une pour les autres sites (Vorey/Rosières, Craponne-sur-Arzon). Ces deux grilles distinctes comportent un tarif pour les élèves de moins de 24 ans et les élèves de plus de 24 ans.

Il est proposé une hausse de 2 % pour tous les tarifs (Cf. tableaux en annexe, grilles et principes tarifaires) comme pour l'année scolaire 2025-2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE les grilles tarifaires telles que jointes en annexe à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 avec une hausse de 2 % sur l'ensemble des tarifs,

- VALIDE les différents principes tarifaires joints en annexe.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_321-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_321

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_321-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Service Patrimoine - projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) 2025-2026 : demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Marc GIRAUD

Depuis plusieurs années, le musée Crozatier réalise en partenariat avec des écoles et des collèges de son territoire, des projets d'éducation artistique.

Durant l'année scolaire 2025-2026, le musée Crozatier va mener un projet d'EAC auprès de 110 élèves issus de 5 classes de maternelle du territoire : Saint-Georges-Lagricol, Édith Piaf (Val-vert), Arc-en-ciel (quartier Guitard), Saint-Joseph-du-Rosaire et Saint-Louis, toutes quatre écoles maternelles du Puy-en-Velay.

Le projet, intitulé *Annoncez la couleur !*, proposera aux jeunes élèves de se familiariser avec des œuvres exposées au musée Crozatier et d'apprendre les couleurs par l'observation et la réalisation de productions artistiques. Ils rencontreront deux artistes plasticiens du territoire (Émilie Delmas et Roger Benoît) et participeront à des ateliers de lecture et de pratique artistique en classe. Le projet sera mené en partenariat avec l'association Lire et faire lire.

Budget prévisionnel : 1 980 €

Ce projet peut être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC). Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de la DRAC, correspondant au coût des intervenants, soit 1 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME le projet 2025-2026 d'éducation artistique et culturelle *Annoncez la couleur !* qui sera réalisé avec des classes de maternelle du territoire de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention de 1 500 € pour ce projet auprès de la DRAC.
- AUTORISE Monsieur le Président à accepter l'attribution et à demander le versement de la-dite subvention,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet et à cette demande de subvention.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_321-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_322-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_322

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :
Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_322-DE

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Service Patrimoine, visites guidées de la ville du Puy-en-Velay : Convention de partenariat avec l'Office de tourisme de l'Agglomération pour la vente et l'encaissement des recettes / Saison 2026

Rapporteur : Marc GIRAUD

Dans le cadre du développement de son offre touristique, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a souhaité confier un mandat à l'Office de tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay afin de lui offrir la possibilité de vendre des billets des visites guidées de la ville au bénéfice de la Communauté d'agglomération.

Une convention annuelle de partenariat a été signée afin d'autoriser la vente et l'encaissement par l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay, de billets pour les visites guidées de la Ville organisées par le Pays d'art et d'histoire.

Il est proposé de renouveler le partenariat en 2026 et de signer une nouvelle convention qui intègre les modifications suivantes :
- augmentation du tarif des visites à 8 € et applicable à partir de 12 ans, à partir du 29 mars 2026,
- augmentation de la commission du mandataire à 15 %, au lieu de 10 % actuellement.

Le projet de convention est ici annexé.
La convention pourra être renouvelée 3 fois par voie d'avenant.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat 2026 avec l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération pour la vente et l'encaissement des recettes des visites guidées de la Ville organisées par le Pays d'art et d'histoire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Paul BRINGER

Vice-Président

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_322-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_323-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_323

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :
Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_323-DE

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Service Patrimoine, Pass Cards : Convention de partenariat avec l'Office de tourisme de l'Agglomération / Saison 2026

Rapporteur : Marc GIRAUD

Le principe de deux Pass permettant l'accès à plusieurs monuments ou sites du bassin du Puy-en-Velay existe depuis plusieurs années et rencontre un grand succès. Ainsi, les Pass'cards « 3 monuments » et « 5 monuments » permettent l'accès à 3 ou 5 sites et monuments adhérents au dispositif : le Rocher Corneille, le Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe, la Forteresse de Polignac, le Musée Crozatier et le cloître de la cathédrale du Puy.

Une convention de partenariat concernant la vente des Pass'cards est signée chaque année avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay précisant les tarifs, les modalités et les engagements des deux parties.

Pour 2026, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'Office de tourisme, intégrant :

1- dans l'article *Adhésion et définition du Pass'Card,* la possibilité de vendre et d'accepter les Pass'cards sur d'autres périodes que celles initialement prévues, selon les opportunités qui pourraient été définies en cours d'année et par simple accord écrit entre les sites adhérents et l'Office de tourisme, comme par exemple des Pass'cards Week-end ou Vacances.

2- dans l'article *Répartition des recettes*, d'une part le pourcentage revenant à chaque site en cas de non utilisation complète du Pass « 3 monuments » par l'utilisateur, et d'autre part la répartition des recettes pour les nouveaux Pass'cards (Week-end, Vacances, ..).
Le projet de convention de partenariat est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de partenariat 2026 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

Jean-Paul BRINGER

Vice-Président

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_323-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_324-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_324

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_324-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Service Patrimoine, grille tarifaire : modification des tarifs des visites guidées de la ville du Puy

Rapporteur : Marc GIRAUD

Dans le cadre de sa programmation estivale, le service Patrimoine organise deux types de visites guidées de la ville du Puy, l'une portant sur une visite générale de la ville et l'autre sur l'Ensemble cathédrale (nommées *Visites Ville*).

Afin d'optimiser la jauge des groupes et d'harmoniser le tarif de ces deux visites à celui du marché, il est proposé, à partir du 29 mars 2026, d'augmenter le tarif d'un euro et de l'appliquer aux plus de 12 ans (actuellement, la visite est gratuite pour les moins de 18 ans), comme suit :

Visites Ville

Anciennes catégories	**Anciens tarifs**	**Nouvelles catégories (à partir du 29 mars 2026)**	**Nouveaux tarifs (à partir du 29 mars 2026)**
Moins de 18 ans	Gratuité	Moins de 12 ans	Gratuité
Adulte	7 €	A partir de 12 ans	8 €

La grille tarifaire récapitulative du service Patrimoine est ici annexée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'augmenter, à partir du 29 mars 2026, d'un euro le plein tarif des *Visites Ville* organisées par le service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- DÉCIDE d'appliquer le plein tarif à partir de 12 ans et de maintenir la gratuité pour les moins de 12 ans, pour les *Visites Ville* et à partir du 29 mars 2026,

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du service Patrimoine ici annexée.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_324-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_325-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_325

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_325-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Exploitation du snack de La Vague : choix du candidat

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le site du centre aqualudique La Vague dispose de deux espaces de snacking, un à l'intérieur à proximité de l'accueil et un à l'extérieur, aux abords des plages. Ce dernier est uniquement ouvert en période estivale.

Afin de confier la gestion des deux espaces de snacking à professionnel, conformément à l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de sélection préalable a été mise en œuvre via un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Au terme de la procédure, suite à l'analyse des candidatures, la proposition de M. Nino PEREIRA demeurant 43 000 Le Puy-en-Velay a été rétenue.

La redevance d'occupation proposée est de 400 € TTC mensuels de septembre à juin et de 600 € TTC en juillet et août. La redevance sera également assortie d'une part variable correspondant à 2 % du chiffre d'affaire annuel.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie pour une durée de 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur Nino PEREIRA relative à la gestion des espaces de snacking du centre aqualudique La Vague,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 3 ans.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_326-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_326

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_326-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Gymnase de Lavoûte-sur-Loire : attribution d'un fonds de concours à la commune

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La commune de Lavoûte-sur-Loire assure la gestion du gymnase adossé au Centre Aqua passion depuis 2019. Dans ce cadre, la commune est maître d'ouvrage des travaux d'entretien et de réparations lourdes.

L'ensemble piscine/gymnase a été construit en 2003. La partie « gymnase » de l'équipement doit faire l'objet de travaux de toiture dont l'isolation thermique, pour un montant prévisionnel de 342 836 € HT. Des infiltrations récurrentes, fragilisant la structure, apparaissent à chaque épisode pluvieux significatif. Les travaux, programmés pour 2026, consistent en la reprise totale de la couverture dont l'isolation.

Au regard de l'historique du bâtiment, de sa spécificité par son lien avec la piscine qui partage les même espaces d'accueil, il est proposé d'accompagner la commune avec le versement d'un fonds de concours d'un montant de 72 127 € soit 21 % du montant total HT du projet.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le versement d'un fonds de concours à la commune de Lavoûte-sur-Loire pour un montant de 72 127 € pour la rénovation de la toiture du gymnase de la commune de Lavoûte-sur-Loire,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_327-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_327

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_327-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Gestion du complexe sportif de Guitard : convention de superposition d'affectations du domaine public Régional

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Dans le cadre de sa compétence relative aux lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes porte la construction du complexe sportif de Guitard. L'équipement, d'une surface d'environ 5 000 m², dont la livraison est prévue fin février 2026, comporte 6 grands espaces :

- une double surface multi sports (handball, volley, badminton…),
- une structure artificielle d'escalade dont un mur de vitesse et une salle de blocs,
- une salle d'armes,
- un dojo,
- une salle de combat,
- une salle de danse.

Une tribune d'environ 500 places, un espace de convivialité avec terrasse et un ensemble de vestiaires complètent l'équipement.

L'ensemble de projet a été conçu selon les dernières normes techniques dans l'optique d'une très haute sobriété énergétique. Le site sera par ailleurs connecté au réseau de chaleur urbain situé à proximité immédiate.

Au regard du caractère exceptionnel du futur complexe sportif, tant en matière de surfaces que des niveaux des équipements, et au vu de l'affectation des différents espaces, très majoritairement pour des clubs communautaires, l'Agglomération du Puy-en-Velay a été identifiée pour devenir le bénéficiaire de la gestion du site. Dans ce cadre, l'Agglomération prendra en charge les frais de gardiennage, entretien et maintenance. Concernant les réparations lourdes qui pourraient intervenir à moyen terme, au-delà de la garantie décennale, la convention prévoit un partage entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agglomération selon une clé de répartition fixée en fonction du taux d'occupation.

Pendant le temps scolaire, de 8h à 18h, le site sera prioritairement affecté aux lycées. Pour les créneaux restant disponibles en journée et hors temps scolaire (soirs, week-end, vacances scolaires), l'Agglomération pourra disposer du complexe sportif et l'affecter aux établissements scolaires demandeurs ainsi qu'aux associations sportives et institutions. Le site pourra aussi accueillir des compétitions.

Une convention de superposition d'affectations du domaine public Régional pour la gestion du complexe sportif de Guitard, élaborée en lien avec la Région et le Lycée Charles et Adrien Dupuy, précise l'ensemble des modalités. Cette dernière est jointe à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE les termes de la convention de superposition d'affectation du domaine public pour la gestion du complexe sportif de Guitard,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_327-DE

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de superposition d'affectation du domaine public pour la gestion du complexe sportif de Guitard avec la Région-Auvergne-Rhône-Alpes et le Lycée Charles et Adrien Dupuy.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 68
Contre : 2
Michelle CHAUMET, Cécile GALLIEN
Abstention : 4
Jean Yves BERAUD,Laurent JOHANNY,Daniel JOUBERT,Jean-Louis PALHIERE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_328-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_328

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_328-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Accueil du Tour Auvergne-Rhône-Alpes : participation financière

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le Tour Auvergne-Rhône-Alpes 2026 aura lieu du 7 au 14 juin prochain. Il s'agira de la première édition sous cette dénomination. Organisée par Amaury Sport Organisation (Tour de France, Paris-Roubaix, Paris-Nice, Marathon de Paris…), la course cycliste, qui réunit 22 équipes professionnelles, figure parmi les plus prestigieuses du monde. En 2025, elle a été remportée par Tadej Pogacar. Elle est retransmise en direct sur France Télévision, environ 1 million de téléspectateurs la suivent quotidiennement. En parallèle des retombées médiatiques, la course bénéficie également à l'économie locale, notamment pour l'hébergement des équipes et des médias.

Le parcours 2026 prévoit une arrivée au Puy-en-Velay le lundi 8 juin et un départ de Vals-Près-Le-Puy le 10 juin. Le 9, un contre la montre par équipe est prévu autour de Roanne.

Dans ce cadre, et comme lors des éditions de 2019, 2022 et 2023, l'Agglomération est sollicitée pour participer financièrement à l'évènement.

En 2026, le montant sollicité auprès des communes est le suivant :
- pour la commune du Puy-en-Velay : 42 000 € (ville d'arrivée),
- pour la commune de Vals-près-le Puy : 30 000 € (ville de départ)
soit 72 000 € au total.

La participation financière sollicitée auprès de la Communauté d'agglomération est de 26 700 € correspondant à :
- 15 600 € pour l'arrivée au Puy-en-Velay,
- 11 100 € pour le départ de Vals-près-le Puy
ce qui diminuera à due proportion la partie financière de chacune des 2 communes :
- le Puy-en-Velay : 26 400 €,
- Vals-près-le Puy : 18 900 €.

Le Département de la Haute-Loire est également sollicité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la participation de la Communauté d'agglomération pour l'accueil du Tour Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 26 700 €, (15 600 € pour l'arrivée au Puy-en-Velay et 11 100 € pour le départ de Vals-près le Puy),

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à la présente et la convention à venir.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_328-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_329-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_329

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_329-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	SEML : communication des rapports d'activité et de l'élu mandataire 2024

Rapporteur : Jérôme BAY

Il revient aux collectivités actionnaires d'une Société d'Économie Mixte Locale de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Conseil d'administration d'une SEML, à ce que les activités de leur opérateur soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Dans ce cadre, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article 1524-5, prévoit une obligation, pour tout élu mandataire d'une collectivité au sein des organes dirigeants d'une SEML, de présenter le rapport annuel de gestion de la société auprès de son assemblée délibérante.
Ce rapport vise à rendre compte de la manière dont le ou les élus mandataires sociaux ont exécuté leur mandat. Cette obligation s'applique à l'ensemble des élus administrateurs.

Il présente les informations générales sur la SEM, les informations financières, les activités, l'évolution actionnariale, les relations contractuelles entre la SEM et les collectivités, le contrôle et la gestion des risques ainsi que le bilan de la gouvernance.

À cet effet, sont annexés à la présente délibération, le rapport d'activité et de gestion de la SEML du Velay ainsi que le rapport de l'élu mandataire portant sur l'exercice 2024.

Le rapport d'activité 2024 peut être résumé comme suit :

Vie sociale :
Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 710 271 €, constitué de 1 183 785 actions d'une valeur nominale de 0,60 €. La répartition du capital entre les actionnaires de la société est inchangée sur l'exercice.

Activité de la société :
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, la SEM du Velay a poursuivi l'exécution des opérations engagées depuis de nombreuses années (Concessions), complétées par diverses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opérations.

Les deux CPA contractualisées avec la ville du Puy-en-Velay et l'Agglomération sont les opérations historiques et ont fait l'objet d'ultimes avenants pour permettre de finaliser les travaux prévus dans le cadre de ces concessions :
- la CPA de Renouvellement Urbain Centre-Ville sera clôturée d'ici la fin d'année 2025,
- la CPA de la Zone Intercommunale d'Activités des Portes Occitanes sera clôturée fin 2026.

Outre ces opérations, la SEM du Velay a contractualisé en 2024 divers contrats pour la réalisation d'études de faisabilité :
- Étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien presbytère à Fix-Saint-Geneys,
- Étude de faisabilité pour la création d'une maison d'assistante maternelles à Saint-Germain Laprade.
- Études préalables de faisabilité pour INGE 43au lancement d'opérations de résorption d'habitat insalubre sur 10 communes petites villes de demain, en groupement avec le Creuset Méditerranée (mandataire).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_329-DE

Analyse Financière :

Compte de résultat :
Au 31 décembre 2024, la SEML du Velay présente un résultat net comptable déficitaire de - 116 924 € contre un résultat net comptable de – 62 253 € au 31 décembre 2023, soit une variation de - 54 671 €.

Perspectives de développement :
Au regard du résultat de l'année 2024, il apparaît important de consolider pour les années à venir, le prévisionnel des opérations et le plan de charge de la structure.

Sur les exercices à venir, la SEM mettra en place un dispositif de suivi et de consolidation des prévisions en cours d'année, au travers de l'organisation trimestrielle de séances de prévision des recettes et dépenses (PRD).

L'objectif pour les années 2025 et 2026 est de positionner la SEM Velay en tant qu'outil d'ingénierie financière et opérationnelle sur les enjeux des collectivités et de chercher la cohérence avec les dynamiques territoriales dans un souci constant de servir l'intérêt général.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des rapports d'activités et de l'élu mandataire 2024 de la SEML du Velay joints à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_330-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_330

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_330-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	SPL : Communication des rapports d'activité et de l'élu mandataire 2024

Rapporteur : Jérôme BAY

L'article L 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés Publiques Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants. Le présent rapport a pour objet d'informer les collectivités de l'activité de la société et que ses représentants rendent compte de leur mandat.
Ce rapport met en valeur l'activité et la gestion de l'EPL auprès des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires et doit informer la collectivité des difficultés potentielles de l'EPL.

Le rapport d'activité 2024 peut être résumé comme suit.

Vie sociale :
Il est rappelé que la Société Publique Locale du Velay a été créée le 17 juillet 2012. Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 238 000 € constitué de 1 400 actions d'une valeur nominale de 170 €.

L'année 2024 a été marquée par l'entrée de la commune de Vorey-sur-Arzon au capital de la société. L'agglomération lui a cédé 22 parts. La répartition du capital entre les actionnaires de la société est la suivante :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_330-DE

Situation au 31/12/24	CAPITAL SOCIAL	Valeur nominale	Nombre détenu	%	Fonds propres au 31/12/24	Réserves
ACTIONNAIRES	**238 000 €**	**170 €**	**1 400**	**100 00 %**	**334 564.00 €**	**95 046.57 €**
Communauté d'Agglomération	91 630 €	170 €	539	38.50 %	128 807.14 €	37 177.14 €
Le Puy-en-Velay	68 000 €	170 €	400	28.57 %	95 589.71 €	27 589.71 €
Polignac	11 050 €	170 €	65	4.64 %	15 533.33 €	4 483.33 €
Sanssac l'Eglise	4 930 €	170 €	29	2.07 %	6 930.25 €	2 000.25 €
Vazeilles-Limandre	1 190 €	170 €	7	0.50 %	1 672.82 €	482.82 €
Le Brignon	2 550 €	170 €	15	1.07 %	3 584.61 €	1 034.61 €
Chaspuzac	2 550 €	170 €	15	1.07 %	3 584.61 €	1 034.61 €
Aiguilhe	3 740 €	170 €	22	1.57 %	5 257.43 €	1 517.43 €
Chadrac	8 160 €	170 €	48	3.43 %	11 470.77 €	3 310.77 €
Vergezac	1 020 €	170 €	6	0.43 %	1 433.85 €	413.85 €
Espaly St-Marcel	8 160 €	170 €	48	3.43 %	11 470.77 €	3 310.77 €
Vals-près-le-Puy	8 160 €	170 €	48	3.43 %	11 470.77 €	3 310.77 €
Chamalières S/ Loire	1 870 €	170 €	11	0.79 %	2 628.72 €	758.72 €
St-Jean d'Aubrigoux	1 190 €	170 €	7	0.50 %	1 672.82 €	482.82 €
St-Vidal	2 550 €	170 €	15	1.07 %	3 584.61 €	1 034.61 €
Félines	1 190 €	170 €	7	0.50 %	1 672.82 €	482.82 €
St-Vincent	3 740 €	170 €	22	1.57 %	5 257.43 €	1 517.43 €
St-Germain-Laprade	8 160 €	170 €	48	3.43 %	11 470.77 €	3 310.77 €
Vernassal	1 190 €	170 €	7	0.50 %	1 672.82 €	482.82 €
Bellevue la Montagne	1 190 €	170 €	7	0.50 %	1 672.82 €	482.82 €
Allègre	2 040 €	170 €	12	0.86 %	2 867.69 €	827.69 €
Vorey	3 740 €	170 €	22	1.57 %	5 257.43 €	1 517.43 €

Activité de la société :

La SPL du Velay a consacré l'exercice 2024 à la poursuite des contrats signés entre 2018 et 2023. Au cours de l'année 2024 deux nouveaux contrats ont été signés avec la ville du Puy-en-Velay :

- Mandat d'études pour la requalification du quartier Jean-Solvain – République,
- AMO pour l'appel à promoteur sur la tête d'îlot République.

Analyse financière :

Compte de résultat :

Au 31 décembre 2024, la SPL du Velay présente un résultat net comptable de - 171 279 € contre un résultat déficitaire de – 57 531 € sur le précédent exercice, soit une variation de – 113 042 €.

Bilan :

Actif : Il s'élève à 6 508 224 €. Il est constitué d'un actif immobilisé net de 18 149 € et d'un actif circulant de 6 508 224 € (stocks : 4 063 778 €, créances : 655 422 €, trésorerie : 1 788 723 €).

Passif : Il s'élève à 6 508 224 €. Il est constitué des capitaux propres (163 285 €), des

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_330-DE

provisions pour risques (64 276 €) et des dettes d'exploitation (6 280 663 €).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la communication des rapports d'activité et de l'élu mandataire 2024 de la Société Publique Locale du Velay joints à la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_331-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_331

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_331-DE

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Élaboration du Programme Local de l'Habitat : définition des modalités de concertation

Rapporteur : Jérôme BAY

Par délibération du 12 décembre 2024, la Communauté d'agglomération a prescrit l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période courant de 2027 à 2033.

Dans le cadre de cette élaboration, il convient de fixer les modalités de la concertation préalable avec les partenaires locaux œuvrant dans le domaine du logement et de l'hébergement.

La concertation sera notamment ouverte :

- aux acteurs institutionnels de l'habitat : État, Département de la Haute-Loire, bailleurs sociaux HLM, ADIL 42-43, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), SEML et SPL du Velay et Syndicat Mixte du SCOT du Velay,
- aux représentants des financeurs de l'habitat (Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Action logement, ANAH),
- aux communes membres de la Communauté d'agglomération,
- aux associations locales œuvrant pour l'insertion par le logement (ASEA 43, La Clef 43, Habitat et Humanisme, SOLIHA 43),
- en fonction des enjeux et thématiques, aux représentants des professionnels de l'immobilier (notaires, promoteurs, agences immobilières),

Elle sera prévue tout au long de la procédure d'élaboration.

Cette concertation pourra prendre la forme d'enquête, d'entretiens et/ou d'ateliers et de rencontres permettant aux acteurs concernés de faire part de leurs observations et propositions.

Ils seront tenus informés de l'avancement à chaque étape (diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions).

Le programme local de l'habitat arrêté leur sera également notifié pour consultation en fin de procédure.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les modalités de la concertation prévues pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux acteurs concernés.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_331-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_332-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_332

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_332-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Virginie FAURE Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Création de la carte communale partielle de la commune de Sembadel : avis de la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Jérôme BAY

La commune de Sembadel compte un peu plus de 240 habitants et fait partie des 33 communes rurales au sein de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Par délibération du 18 septembre 2025, elle a arrêté son projet de création de carte communale partielle.

En tant que personne publique associée, la Communauté d'agglomération est consultée et invitée à formuler un avis.

Au travers de son projet de carte communale partielle, la commune de Sembadel prévoit la réalisation de 7 logements à l'horizon 2032 en appui sur une hypothèse de croissance démographique de 0,55 %.
Cette projection démographique retenue, bien qu'identique à celle du SCOT et du PLH 2019-2025, apparaît très ambitieuse au regard des tendances observées et des capacités d'accueil existantes.

Néanmoins, le zonage proposé demeure globalement cohérent et permettrait d'encadrer de manière plus maîtrisée le développement urbain, en offrant un cadre plus structurant que l'application actuelle du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

L'agglomération note par ailleurs positivement la mise en place d'un droit de préemption urbain sur Sembadel Gare pour la création de logements locatifs et sur le centre-bourg, démarche de nature à favoriser le renouvellement et la revitalisation du tissu bâti existant.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ÉMET un avis favorable au projet de carte communale partielle.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_332-DE